



# Projet associatif

**2022-2027**

# D'un projet à l'autre...

Le nouveau projet associatif 2022-2027 est le fruit d'une année de travail et de nombreuses consultations qui ont rassemblé l'ensemble des acteurs de l'association : administrateurs, professionnels, personnes accompagnées, familles, bénévoles, partenaires. Il affirme l'identité d'Avenir Apei, une association militante œuvrant depuis plus de 60 ans pour l'épanouissement des personnes en situation de handicap intellectuel.

## Un projet participatif et fédérateur

La construction du projet a commencé **fin mai 2021 par la phase d'évaluation de nos actions**. Ce premier temps de travail a mobilisé les administrateurs, la direction générale et les directeurs de pôle et d'établissements. Ce diagnostic s'est poursuivi en septembre 2021 puis en octobre 2021, lors d'**une journée bilan et évaluation** qui a permis de faire un retour sur les actions mises en place dans les établissements dans le cadre des orientations du projet précédent.

Avenir Apei a associé les professionnels des différents établissements à **la construction du projet dès novembre 2021**. Différents temps de travail et un séminaire associant administrateurs, directeurs et chefs de service ont permis de définir de nouvelles orientations stratégiques.

Les familles ont également été consultées en début d'année à l'occasion de plusieurs réunions, lors desquelles les parents et leurs proches ont librement exprimé leurs attentes. Pour une large consultation, la parole a été également donnée aux représentants des personnes accompagnées élus aux conseils de la vie sociale (CVS), pour qu'ils expriment leurs besoins et attentes.

Ainsi, élaboré de manière **participative par l'ensemble des personnes qui contribuent à la vie d'Avenir Apei**, ce nouveau projet **définit nos orientations et nos actions sur les 5 années à venir**. Il présente nos missions, nos ambitions et porte des **valeurs et des principes forts**.

## Des orientations stratégiques dynamiques et évolutives

Pour les 5 prochaines années notre ambition est forte ! Nous avons fait le choix d'élaborer de nombreuses orientations stratégiques qui s'inscrivent à la fois dans la continuité du projet antérieur, et dans une perspective d'actions innovantes. Les orientations seront évaluées annuellement et présentées à l'assemblée générale.

## Une mise en application immédiate

Le projet associatif 2022-2027 a été validé par le bureau et le conseil d'administration qui se sont réunis en juin 2022. Il a été présenté lors de l'assemblée générale de juin 2022 et a été validé à l'unanimité avec une mise en application immédiate.

J'invite tous les acteurs de l'association - administrateurs, professionnels, personnes accompagnées, familles, bénévoles, partenaires - à se mobiliser pour la bonne mise en œuvre de ce nouveau projet.

Continuons à apporter des solutions durables pour inclure nos enfants dans la société !

**Jean-Michel Reiter**  
Président de l'association



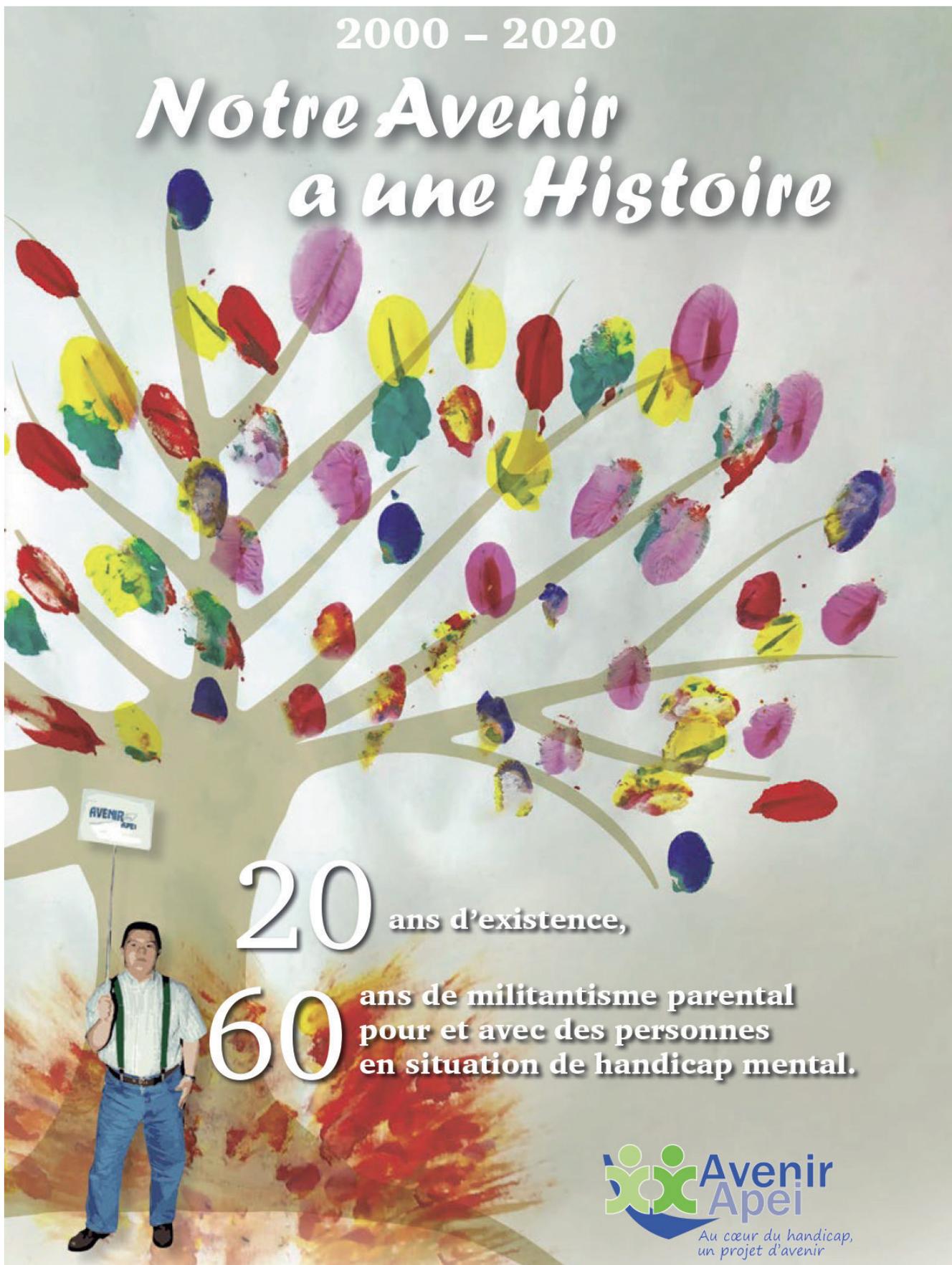
*Construisons ensemble  
l'avenir de notre association !*

# Sommaire

Notre histoire .....	5
Le public accompagné .....	6
Nos valeurs .....	7
Les missions de l'association .....	8
La direction et le management .....	11
Les orientations stratégiques .....	12
La gouvernance et la dirigeance, une association structurée .....	16
Notre dimension territoriale .....	17
Nos spécificités .....	18



Scannez ce QRcode et découvrez la vidéo  
du projet associatif



2000 - 2020

# Notre Avenir a une Histoire

**20** ans d'existence,  
**60** ans de militantisme parental  
pour et avec des personnes  
en situation de handicap mental.



Dans le cadre des 20 ans de l'association, ce recueil de 44 pages a été élaboré pour mettre en lumière les 60 ans de militantisme de parents dédiés aux personnes handicapées mentales. Cette œuvre est collective, militante, historique et a été élaborée avec tous les membres de l'association. Elle a pour objectif de faire partager à tous la riche histoire d'Avenir Apei, une association qui a vu le jour en 2000, qui ne cesse d'évoluer, de progresser et de se moderniser.

Découvrez le recueil  
en scannant ce QRcode :



# Notre histoire

## Le temps des pionniers, nos valeurs forgées par notre histoire

L'histoire de notre association commence dans les années soixante, dans l'élan du mouvement national Unapei créé par des parents qui ont souhaité que leurs enfants, alors qualifiés d'« inadaptés », ne vivent plus confinés à la maison. Refusant la fatalité, ils ont oeuvré pour que, comme tous les autres enfants, les leurs puissent bénéficier d'une éducation, d'une socialisation, dans des établissements adaptés, protecteurs, reconnus par les pouvoirs publics.

Les parents qui ont créé des associations locales ont dû mobiliser toutes les bonnes volontés pour faire reconnaître les droits de leurs enfants. Ils ont mis leur énergie au service de toutes les familles touchées par le handicap mental. Faisant acte de solidarité, ils se sont investis eux-mêmes très fortement dans la création d'associations de familles et d'amis des personnes handicapées intellectuelles, en devenant gestionnaires d'établissements et services. Puis ils se sont rassemblés dans le mouvement national Unapei promouvant les valeurs de dignité et de respect de la personne handicapée mentale, et l'égal accès à tout pour tous.

Durant les cinquante dernières années, de nombreuses places ont été créées dans les établissements pour tous les âges de la vie et pour les handicaps des plus légers aux plus lourds. Ces associations ont d'abord offert un service aux enfants dans les instituts médico-éducatifs (IME), puis elles les ont accompagnés dans leur vie d'adulte en créant des lieux de vie, des foyers, ou des lieux de travail adaptés, les centres d'aide par le travail, devenus aujourd'hui établissements et services d'aide par le travail (ESAT).

Au fil du temps, elles ont développé une palette de réponses adaptées à l'émergence de nouveaux besoins sur le territoire, tant sur la nature des handicaps que sur la forme de l'accompagnement (foyers, services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS), etc.), induits par des connaissances nouvelles et l'évolution du regard de la société sur le handicap.

Sur un autre plan, les associations permettaient aux familles de sortir de l'isolement et de choisir une vie moins dépendante de celle de leur enfant handicapé. C'est dans cette dynamique que sont nées, à partir de 1963, les six associations qui composent aujourd'hui l'association Avenir Apei.

## La création et l'enracinement d'Avenir Apei

Fusion de 1999 de l'APEI les Courlis, l'APAEI de la boucle de la Seine et l'association ACCORD créant alors l'association Avenir Apei

Fusion de 2005 d'Avenir Apei et l'association ACSOR

Fusion de 2011 d'Avenir Apei, l'APEI les Papillons blancs de Conflans et l'association Vivre parmi les autres

Dévolution de 2015 d'Avenir Apei et la MAS un autre regard

Avenir Apei intervient sur le territoire nord-est des Yvelines et est devenue l'une des plus importantes associations du département.

Avenir Apei gère aujourd'hui **21 établissements et services et accompagne plus de 1000 personnes**, enfants et adultes en situation de handicap intellectuel, autistes, polyhandicapés et porteurs de handicap psychique.

Ces personnes sont accompagnées dans leur parcours de vie par près de **600 salariés**. Tous les établissements et services gérés par Avenir Apei bénéficient d'un arrêté d'autorisation préfectoral.

Ces arrêtés inscrivent pleinement les établissements et services de l'association dans une mission d'intérêt général et d'utilité sociale telle que définie par l'article 5 de la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

En 2022, Avenir Apei est une association parentale, **soutenue par près de 300 adhérents**, en lien avec son environnement, la fédération Unapei et ses représentations locales.

# Le public accompagné

L'association Avenir Apei accueille et accompagne, depuis la petite enfance et tout au long de leur vie, des personnes en situation de handicap intellectuel, autistes, polyhandicapées et/ou porteuses d'un handicap psychique.

Les origines de leur handicap peuvent être multiples et parfois méconnues, et souvent lui sont associés d'autres troubles psychiques, moteur, du développement et de la communication, du langage et des apprentissages.

Avenir Apei accueille quelques personnes en situation de handicap physique, sans déficience intellectuelle, avec insuffisance respiratoire grave, vivant dans une maison d'accueil spécialisée (MAS).

Les établissements et services de l'association accompagnent des enfants et des adultes en internat, externat et accueil temporaire.

Avenir Apei adapte son offre de services à l'évolution des besoins des personnes au cours de leur vie, et développe des synergies avec des partenaires disposant d'un accompagnement plus adapté.



FAM le Moulin à la Roseraie



Espace vert de l'ESAT Les Néfliers



IME La Roseraie



Les résidents du CHH à la fête indienne « Holi »

# Nos valeurs et principes d'action en faveur des personnes accompagnées

Avenir Apei est une association à but non lucratif de parents et d'amis de personnes en situation de handicap intellectuel. Association militante et gestionnaire d'établissements et services, elle rassemble ainsi personnes en situation de handicap, familles, professionnels, amis et bénévoles autour d'un objectif commun : **le respect effectif des droits des personnes, quelles que soient la nature et l'importance de leur handicap, contre l'isolement et l'exclusion sociale, pour une société solidaire, inclusive et accompagnante.**

Pour Avenir Apei, les valeurs de dignité, tolérance, de non-discrimination, de laïcité, de citoyenneté, de solidarité et d'ouverture sont fondamentales.

Cela se traduit par :

- la solidarité entre des parents et des familles adhérant aux mêmes valeurs.
- la volonté de partage de ces mêmes valeurs avec les personnes accompagnées, les familles et les professionnels.

Le respect des droits et des libertés de la personne implique qu'elle soit reconnue dans ses différences et sa singularité. Pour cela, l'accompagnement vise son épanouissement et le développement de son pouvoir d'agir, basé sur :

- L'ouverture à des actions innovantes, sur le fait de susciter des envies.
- L'écoute et la compréhension de ses besoins, de ses envies, mêmes non verbalisés.
- Le respect de ses droits fondamentaux.
- L'empathie qui se traduit par de la bienveillance et de la bienveillance familiale et institutionnelle.
- La complémentarité des compétences et des expertises (professionnels / familles).

**La personne accompagnée doit être actrice de son parcours de vie. Elle doit pouvoir expérimenter, faire des essais, et en tirer ses propres conclusions.**

**Nous affirmons et considérons que chaque personne accompagnée doit pouvoir apprendre toute sa vie, avoir une vie affective, relationnelle et sexuelle, des ambitions et des projets.**

## Nos convictions

Notre projet associatif s'inscrit dans l'esprit et le respect des différents textes, lois et recommandations qui organisent le secteur médico-social, textes successifs qui marquent une évolution pour une meilleure prise en compte des besoins des personnes en situation de handicap et l'adaptation des réponses à leurs attentes.

**Il ne suffit plus seulement d'accueillir et de protéger. Nous souhaitons travailler à l'autodétermination et au pouvoir d'agir des personnes de manière concrète. La créativité, la prise de risque, l'expérimentation et le droit d'essayer caractérisent notre approche inclusive. Nous croyons que la notion de parcours ne doit pas être un concept et que nos établissements et services peuvent être des tremplins. La dynamique inclusive ne consiste pas à fermer les établissements mais à ouvrir leurs portes.**

# Les missions de l'association

## 1<sup>ère</sup> mission

**Militer, représenter, soutenir pour la reconnaissance des droits et l'épanouissement des personnes accompagnées**

Thèmes	Nos objectifs	Nos engagements
Militer 	<b>Militer en faveur des personnes handicapées intellectuelles</b>	<p>Porter nos propositions et nos revendications dans les différentes instances.</p> <p>Rappeler sans cesse les droits des personnes par nos actions.</p> <p>Faire reconnaître les valeurs associatives.</p> <p>Augmenter notre représentativité par le nombre d'adhérents.</p>
Représenter 	<b>Représenter les personnes en situation de handicap et leurs familles.</b>  <b>Faire évoluer les représentations sociales vis-à-vis des personnes handicapées</b>	<p>Défendre les intérêts moraux et matériels de ces personnes auprès des élus, des pouvoirs publics, des commissions spécialisées, des autorités de contrôle, etc.</p> <p>Faire valoir leurs compétences et aptitudes.</p> <p>Être force de proposition en s'inscrivant au sein des politiques publiques et dans un dialogue permanent avec les financeurs.</p> <p>Établir et entretenir des collaborations et partenariats avec d'autres organismes, associations, établissements d'enseignement et services, oeuvrant notamment en faveur des personnes en situation de handicap intellectuel.</p> <p>Promouvoir l'association et valoriser ses actions, par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● La mise en oeuvre de tout moyen de communication interne et externe.</li> <li>● Le soutien aux initiatives émanant des personnes en situation de handicap, de leurs familles ou de leurs représentants légaux.</li> <li>● L'organisation de toute manifestation tendant à assurer le rayonnement et le développement de l'association, de ses établissements et services.</li> </ul> <p>Continuer à défendre les intérêts des personnes sortantes et sans accompagnement, notamment au plan du lien social et de l'accès à leurs droits.</p>
Soutenir 	<b>Favoriser la participation des personnes accompagnées, des familles et amis</b>	<p>Faciliter la participation à la vie associative et à la vie de la cité à travers l'exercice de la citoyenneté et la promotion de l'accessibilité.</p> <p>Favoriser entre les familles un esprit d'entraide et de solidarité.</p> <p>Améliorer la communication et créer des occasions d'échanges.</p> <p>Apporter aux familles et aidants l'appui moral et les soutiens possibles.</p>

## 2<sup>ème</sup> mission

### Gérer et entreprendre avec les personnes accompagnées

Thèmes	Nos objectifs	Nos engagements
<p>Gérer</p> 	<p><b>Gérer l'existant, penser son amélioration et construire l'avenir.</b></p> <p><b>Gérer les structures et les dispositifs pour répondre aux besoins et demandes des personnes, et de leurs familles et aidants</b></p>	<p>Dans les domaines de l'éducation, de l'inclusion sociale et professionnelle et de l'hébergement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Garantir la qualité de l'accompagnement et l'écoute des personnes accompagnées dans leur parcours de vie.</li> <li>● Entretien l'existant.</li> <li>● Repérer et identifier les besoins non satisfaits ou non exprimés et construire des parcours de vie diversifiés.</li> <li>● Créer et gérer des services et des modalités d'intervention sociale innovants, comme des plateformes de services, des pôles de compétence, ...</li> </ul> <p>Pour atteindre ces objectifs, il est développé des politiques visant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● L'attention portée à la bienveillance des personnes accompagnées et, notamment, à leur santé dans toutes ses dimensions : physique, psychique, sociale et environnementale</li> <li>● Le renforcement de la culture et du sentiment d'appartenance associatifs.</li> <li>● Une communication permettant la cohésion de l'association et valorisant ses actions.</li> <li>● L'émergence de projets coconstruits et la recherche de partenariats.</li> <li>● La gestion des emplois et des parcours professionnels (GEPP).</li> <li>● La qualité de vie au travail et la prévention des risques psychosociaux.</li> <li>● L'accueil, la sensibilisation et la formation des bénévoles.</li> <li>● L'optimisation des ressources financières.</li> <li>● Le contrôle de la qualité dans l'action associative, dans la gestion des établissements et services et dans les pratiques professionnelles.</li> <li>● La veille sur l'évolution des politiques publiques et du secteur médico-social.</li> </ul>
<p>Entreprendre</p> 	<p><b>Construire des offres de services adaptées à l'évolution des besoins</b></p>	<p>(Continuation des engagements de la section précédente)</p>



L'Unité d'Enseignement Externalisée



Fête de l'association du CHH en 2022



Utilisation par les résidents de La Maison de Vie le Point du Jour de la tablette interactive, « La SilverFit »



Fête des 20 ans d'Avenir Apei à l'IME les Glycines en 2021



Opération Brioches 2021

# La direction et Le management



Le directeur général est responsable, dans un cadre hiérarchique, de la mise en oeuvre opérationnelle de la politique associative.

Pour ce faire, le pilotage est renforcé par des directeurs de pôle ayant reçu subdélégation, qui ont pour missions de :

- décliner le projet associatif dans leurs pôles respectifs ;
- organiser les établissements et services de pôle dans une logique de transversalité dans le pôle et entre les pôles ;
- améliorer la qualité et la continuité des parcours des personnes accompagnées.

Les équipes de direction – directeurs adjoints de pôle, directeurs, directeurs adjoints et chefs de services – des établissements et services assurent la mise en oeuvre des actions au plus près des personnes accompagnées et de leurs familles.

Les équipes de direction veillent à la bonne continuité du service et au respect des bonnes pratiques et des procédures. Les équipes pluridisciplinaires des établissements ou services dispensent un accompagnement adapté.

## La politique des ressources humaines

L'implication des salariés et le sentiment d'appartenance à l'association sont recherchés.

L'échange sur les pratiques professionnelles et l'analyse de pratiques sont autant que possible proposés tout au long du parcours des salariés dans l'association.

La mobilité dans l'association est favorisée.

Les compétences sont identifiées, valorisées et mises en adéquation avec les besoins et l'évolution de structures dans le cadre du développement d'une gestion des emplois et des parcours professionnels (GEPP) et d'une politique de formation. La qualité du management est une priorité.

La qualité de vie et des conditions de travail (QVCT), garante du bien-être des professionnels et de la qualité de l'accompagnement des personnes est favorisée.

Complémentaire d'un dialogue social constructif, notamment avec les instances représentatives du personnel, elle contribue à l'attractivité de l'association.

# Les orientations stratégiques 2022-2027

La nouvelle politique du handicap s'oriente vers une société plus inclusive, notamment en matière de santé, de scolarisation, de citoyenneté et d'emploi, et la mise en oeuvre d'une « réponse accompagnée pour tous » impliquant une offre territorialisée qui s'appuie sur des partenariats et des coordinations. Les établissements et services médico-sociaux doivent évoluer et innover pour offrir plus de fluidité aux parcours de vie des personnes handicapées intellectuelles. L'association, tout en continuant à remplir ses missions historiques d'accompagnement des personnes handicapées intellectuelles et de leurs familles, doit s'adapter aux mutations du secteur médico-social.

Pour les 5 années à venir, les orientations stratégiques de l'association sont les suivantes :

1

## Confirmer la force du mouvement parental

- 1 Affirmer l'identité militante du mouvement parental en renforçant la participation des familles à la dynamique associative et développer la politique d'adhésion, d'engagement et de fidélisation de nouveaux parents bénévoles
- 2 Porter nos propositions et nos revendications dans les différentes instances
- 3 Renforcer la place des familles dans l'accompagnement de leur proche en prenant en compte leur expertise
- 4 Soutenir les familles au-delà de l'accompagnement proposé dans les établissements et services



Sensibilisation au vote des travailleurs de l'ESAT la Roseaie à la Mairie de Carrières-sur-Seine, le 26 novembre 2022

## 2

## Favoriser le pouvoir d'agir des personnes accompagnées

- 5 Donner à chacun un moyen de s'exprimer en développant des nouveaux outils en fonction des besoins (communication alternative et augmentée, nouvelles technologies, etc.)
- 6 Améliorer l'accès à l'information des personnes accompagnées, ainsi que sa compréhension
- 7 Permettre à chaque personne accompagnée :
  - De se former et d'apprendre tout au long de sa vie
  - D'apprendre par l'expérimentation
  - De vivre une vie affective, relationnelle et sexuelle (VARs)
  - D'exercer sa pleine citoyenneté et de participer à la vie de la cité
- 8 Faire évoluer la relation d'accompagnement en renforçant l'action de chaque personne accompagnée dans sa vie, son projet personnalisé, sa citoyenneté
- 9 Développer la pair-aidance entre les personnes accompagnées

(la pair-aidance repose sur l'idée qu'une personne présentant une situation particulière développe un « savoir expérientiel », une « expertise d'usage », c'est-à-dire un ensemble de compétences techniques acquises du fait de cette situation.

Le pair-aidant peut mobiliser ses compétences et transmettre son expérience pour aider une autre personne qui est dans une situation semblable ou comparable mais moins expérimentée dans un domaine spécifique)



Atelier Bao Pao

3

## Poursuivre l'adaptation de notre offre de services centrée sur la personne accompagnée et sur l'évolution de ses besoins

- 10 Gérer et améliorer de manière continue notre offre de services existante
- 11 Développer des prestations permettant la flexibilité des réponses dans le cadre de la transformation de l'offre
- 12 Développer une approche inclusive de l'accompagnement notamment l'inclusion scolaire, le logement accompagné, l'emploi accompagné
- 13 Poser les bases de projets concernant les personnes les plus vieillissantes et les adultes autistes
- 14 Préparer et ajuster les transitions dans les parcours de vie, tout au long de la vie de la personne
- 15 Poursuivre la rénovation de notre patrimoine immobilier
- 16 Prendre en compte les apports de la recherche, l'avancée des connaissances scientifiques dans tous les domaines du handicap
- 17 Promouvoir l'innovation
- 18 Faire évoluer notre infrastructure numérique dans le cadre du virage numérique et poursuivre le déploiement du dossier unique de l'utilisateur
- 19 Adapter l'organisation associative en fonction de notre évolution



Centre de loisirs adapté

## 4

**Améliorer l'accès à la santé des personnes accompagnées**

- 20 Clarifier le rôle de chacun : personnes accompagnées, familles, professionnels
- 21 Déployer la E-santé et poursuivre le déploiement de la télémédecine
- 22 Repérer les situations à risques pour éviter les ruptures de soins
- 23 Mettre en oeuvre une politique de prévention santé
- 24 Développer les partenariats pour améliorer les parcours de soins

## 5

**Développer l'attractivité de l'association**

- 25 Déployer une politique des ressources humaines attractive : gestion des emplois et des parcours professionnels, qualité de vie et des conditions de travail, dialogue social constructif
- 26 Favoriser les différentes formes d'engagement au sein de l'association : bénévoles, mécénats de compétences, services civiques, stagiaires, etc.
- 27 Développer la communication associative interne et externe avec des outils adaptés

## 6

**S'engager dans une dynamique de développement durable**

- 28 Mettre en place la commission associative relative au développement durable et définir les actions prioritaires à 5 ans

L'ensemble de ces orientations stratégiques sont précisées dans des fiches actions permettant d'en assurer un suivi régulier.



Commission développement durable, 30 juin 2022

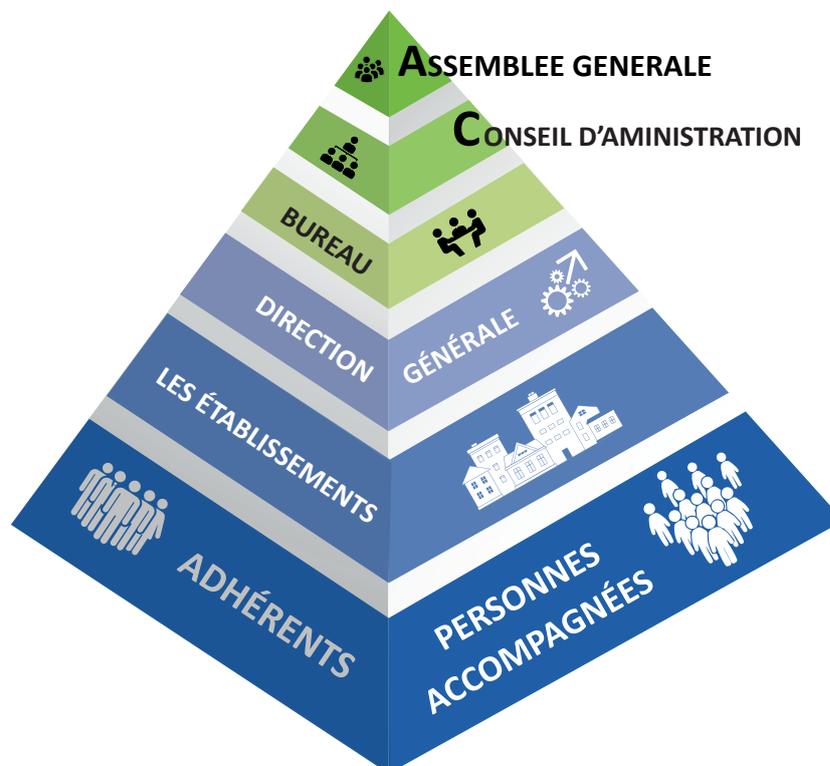
# La gouvernance et la dirigeance, une association structurée

## Notre organisation

Notre singularité est d'être des parents et amis militants et gestionnaires d'établissements et services.

Notre engagement dans une mission de service pour l'épanouissement des personnes accompagnées doit être mis en oeuvre grâce à une organisation adéquate. Celle-ci est qualifiée par une gouvernance et une dirigeance agissant en coopération, adaptée à nos buts, et des ressources humaines compétentes pour l'exercice du présent et de l'avenir.

La gouvernance associative définit les orientations politiques et en confie la mise en oeuvre au directeur général.



## La gouvernance et le pilotage

L'**assemblée générale** se réunit une fois par an. Elle est composée des membres adhérents de l'association qui élisent un conseil d'administration pour une durée de trois ans.

Conformément aux statuts de l'association, notre gouvernance est assurée par ce **conseil d'administration** composé de 12 à 24 membres dont les deux tiers au moins sont parents ou représentants légaux d'enfants ou d'adultes handicapés.

Un **bureau** exécutif est proposé par le **président** et validé par ce conseil d'administration. Il prépare et exécute les décisions votées par le conseil d'administration.

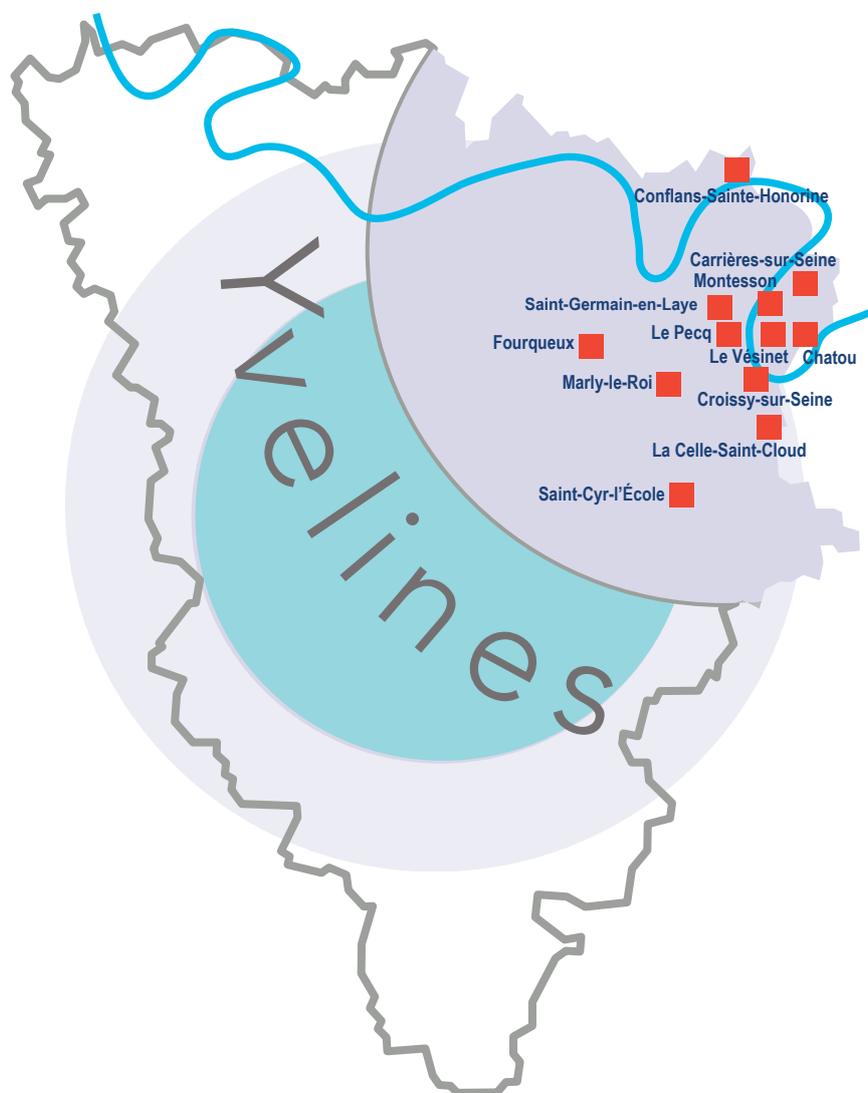
Les pouvoirs de nos instances associatives, assemblée générale, conseil d'administration et bureau, convoquées et animées par le président, sont définis par nos statuts. Les décisions de ces instances peuvent être préparées grâce à l'expertise des dirigeants salariés de l'association.

En plus des rôles institutionnels de président-adjoint, de trésorier et de secrétaire, des administrateurs sont nommés chaque année pour animer des missions particulières, dont la communication, les finances, la stratégie, l'action familiale, l'accessibilité, la santé, le développement durable, le bénévolat.

Les modalités de réalisation de ces missions sont décrites dans le « référentiel qualité » de l'association.

# Notre dimension territoriale

L'association reste ancrée principalement sur le territoire nord-est des Yvelines. Cependant, pour répondre aux évolutions du secteur médico-social et améliorer la fluidité des parcours, elle pourra s'étendre dans les Yvelines et les départements voisins, en faisant alliances avec d'autres partenaires ou en répondant aux appels à projet de son périmètre d'activité.



**21** établissements  
**1** entreprise adaptée  
**1** siège

## Pôle services

Plateforme de services  
 ESAT la Roseraie  
 Carrières-sur-Seine

## Pôle habitat

Foyer l'Oasis **Marly-le-Roi**  
 Maison les Courlis **Montesson**  
 Service appartements **Marly-le-Roi**  
 Maison les Ibis **Le Vésinet**  
 Foyer-appartements Montval  
**Marly-le-Roi**

## Pôle enfance

SESSAD **Le Pecq**  
 IME la Roseraie **Carrières-sur-Seine**  
 IME les Papillons Blancs  
**Conflans-Sainte-Honorine**  
 IME les Glycines **Saint-Germain-en-Laye**

## Pôle accompagnement professionnel

Entreprise adaptée **Fourqueux**  
 ESAT, SAS les Néfliers **Fourqueux**  
 ESAT, SAS les Courlis **Chatou**

## Pôle habitat spécialisé

FAM le Moulin **Carrières-sur-Seine**  
 MAS de jour la Roseraie **Carrières-sur-Seine**  
 Foyer de vie les Monts Blancs  
**Carrières-sur-Seine**  
 Foyer de vie les Vignes Blanches  
**Carrières-sur-Seine**  
 MAS le Point du jour **Conflans-Sainte-Honorine**  
 MAS Un autre regard  
**Conflans-Sainte-Honorine**  
 Foyer de vie les Mésanges **Croissy-sur-Seine**  
 Foyer de vie le Point du Jour  
**Conflans-Sainte-Honorine**

## Pôle insertion sociale et professionnelle

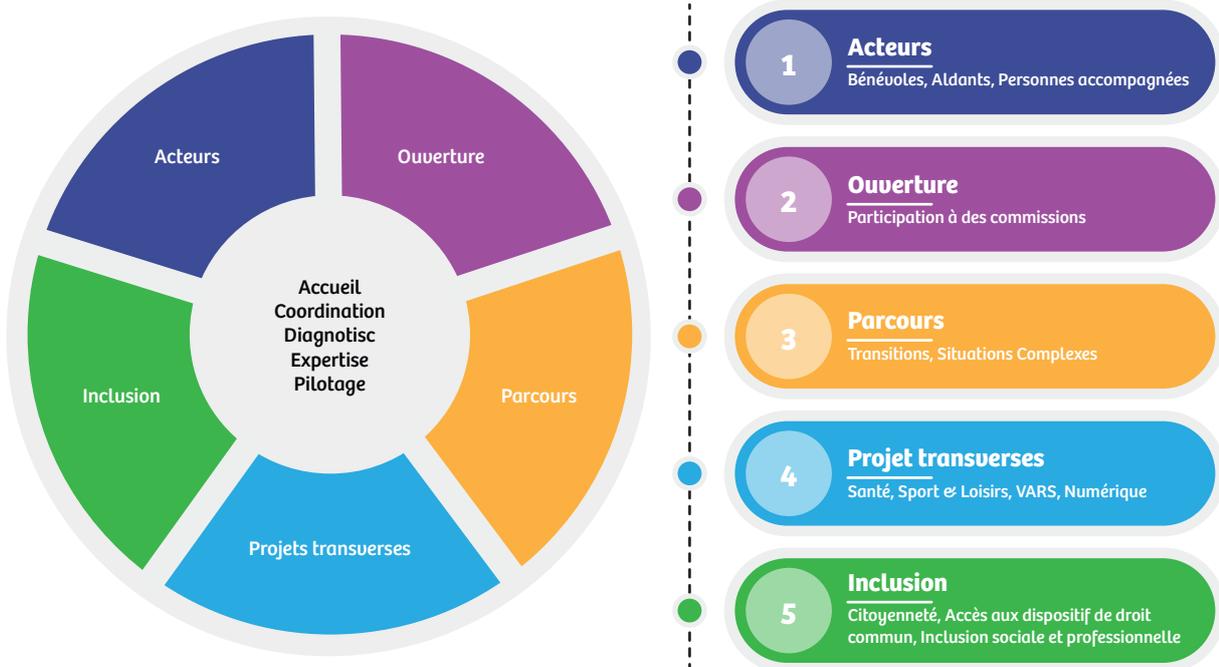
CAJ Vivre parmi les autres  
**Saint-Cyr l'École**  
 CAVT Vivre parmi les autres  
**La Celle-Saint-Cloud**  
 SAVS Vivre parmi les autres  
**La Celle St-Cloud, Marly-le-Roi et Saint-Cyr l'École**

# Nos spécificités

## Le Pôle services

Créé en 2018, le Pôle services est né de la volonté associative de :

- s'inscrire dans les orientations de la loi du 11 février 2005
- d'être à l'écoute des besoins des personnes et familles
- de mettre en oeuvre l'accès à tous les dispositifs du droit commun



## Le Facile à Lire et à Comprendre (FALC)

Le FALC est une méthode européenne permettant de rendre l'information accessible à tous.

L'atelier FALC de l'ESAT la Roseraie propose la transcription de textes.



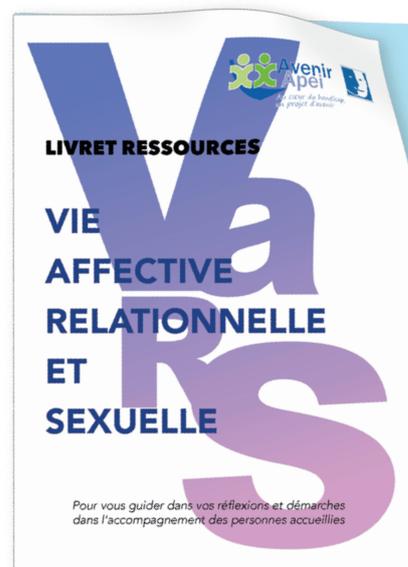
Les membres de l'atelier Falc

## La vie affective, relationnelle et sexuelle (VARS)

L'accompagnement à la vie affective, relationnelle et sexuelle de toutes les personnes accueillies dans les établissements et services de l'association fait l'objet d'un travail engagé par le groupe ressources VARS de l'association, réunissant professionnels et administrateurs.

Les textes défendant les droits des personnes accueillies (lois, conventions internationales) et les recommandations de l'agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ANESM) en matière d'éthique ont guidé le groupe ressources VARS dans la rédaction de la charte VARS et des livrets ressources à destination des professionnels et des familles, afin de développer l'information, l'éducation, l'accompagnement et la prévention.

L'association garde pour ambition la qualité de l'accompagnement à la VARS par la poursuite de la réflexion, et le soutien à la mise en oeuvre d'actions dans tous les établissements.



## Le COPIL santé

Créé en 2015, le COPIL santé a défini des axes de travail prioritaires relatifs à la santé, dans le but d'améliorer le parcours de soins des personnes handicapées.

A ce jour, nous sommes dans la phase 2 du plan santé.

## Le Conseil d'Acteurs de Parcours (CAP)

Pour traiter les situations d'orientation complexes et de blocage qui se présentent dans nos établissements (amendements Creton par exemple), nous avons mis en place un conseil d'acteurs de parcours.

Composé de professionnels et d'administrateurs, il propose des solutions en faisant appel à différentes ressources internes et externes à l'association.

## Le centre de loisirs adapté

« La convention internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989, précise dans son article 31 que « les enfants doivent pouvoir bénéficier de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles dans des conditions d'égalité ».

Pour certains enfants ce droit n'est pas appliqué. Pour certains parents, faire garder son enfant handicapé pendant les vacances et/ou le mercredi peut rapidement se transformer en parcours du combattant. Nous avons donc opté pour la création d'un centre de loisirs adapté : du bonheur pour les enfants... et du répit pour les parents !

Notre objectif est d'offrir une réponse adaptée à des besoins non pourvus et de donner à des enfants sans solution des temps d'accompagnement.

Une aventure qui fonctionne depuis plus de trois ans avec succès.

## Nous Aussi

Avenir Apei soutient la délégation Nous Aussi 78.

Nous Aussi est l'association française des personnes handicapées intellectuelles.

C'est une association d'auto représentants, qui défendent leurs droits et veulent faire changer le regard sur les personnes handicapées.



Association française  
des personnes handicapées intellectuelles



Au cœur  
du handicap,  
un projet d'avenir



Association de Parents et d'Amis de Personnes Handicapées Mentales

Loi 1901, Affiliée à l'Unapei

27 rue du Général Leclerc, 78420 Carrières-sur-Seine

Tel : 01 30 86 22 50 / Mail : [association@avenirapei.org](mailto:association@avenirapei.org)

N° Siren 785 039 058 - Code A.P.E 851 A

[www.avenirapei.org](http://www.avenirapei.org)



@avenirapei